

(À rappeler dans toute correspondance)

Dossier numéro DP 27426 24 A0017

Date de dépôt : 08/04/2024

Demandeur : SIBEL ENERGIE représentée par
Monsieur CHEKROUN Emmanuel

Pour :
Installation de 7 panneaux photovoltaïques

Adresse du terrain :
20 t rue Sylvain Sénécaux
27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AD 386

**CERTIFICAT TACITE RECTIFICATIF D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE PORTANT SUR UNE MAISON
INDIVIDUELLE**

Délivré par le Maire au nom de la commune de Neaufles-Saint-Martin

Le Maire de la commune de Neaufles-Saint-Martin, certifie SIBEL ENERGIE représentée par Monsieur CHEKROUN Emmanuel est titulaire d'une déclaration préalable enregistrée sous le numéro DP 27426 24 A0017 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 08/05/2024.

Les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France devront être respectées :

- Les panneaux doivent être de teinte foncée, mat (non brillant).
- Les panneaux doivent être de la même teinte que la toiture (orange si tuile, noir si ardoise).
- La structure d'encadrement des panneaux en métal doit être de la même couleur que les panneaux et donc non brillant et non visible (en forme de damier), ou être mis sur l'autre versant de la toiture.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Neaufles-Saint-Martin,
le 17 juin 2024
Prénom, nom, qualité du signataire

Sonia LACAS,

Maire

